

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 16 février 2024

Le seize février deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 février 2024.

**Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 Pour:10 Contre:0**

**PRÉSENTS** : Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Thomas DEVAUD, Monsieur Damien MALIGE, Monsieur Joseph ROBERT

**ABSENTS:**

**ABSENTS représentés avec procuration:** Monsieur Jean DELMAS représenté par Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET

Mr Monsieur Damien MALIGE a été nommé secrétaire.

**OBJET: Servitudes - Station d'épuration la Vialette  
DE\_2024\_008**

*M. CHALMETON Hervé est sorti de la salle et n'a pris part ni à la discussion ni au vote.*

**VU** la délibération n°2022-08 en date du 12 février 2022 concernant l'acquisition des terrains de la station d'épuration de la Vialette;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prévoir des servitudes d'accès à la station d'épuration et des servitudes de passage de canalisation d'eaux usées et d'eau potable comme indiqué sur les plans du géomètre SCP ALLO et CLAVEIROLE;

**CONSIDERANT** que les parcelles concernées sont la parcelle A 301 de M. et Mme BOUDON Serge et la parcelle A 783 des consorts CHALMETON;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:*

**DECIDE** d'inscrire la servitude d'accès à la station d'épuration et la servitude de passage des canalisations dans l'acte de vente notarié;

**CHARGE** la SCP DELHAL/BONHOMME-ROMIEU de rédiger l'acte de vente;

**AUTORISE** Madame la Maire à signer les documents afférents ;

**DONNE toute délégation** à Mme la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le : 22/02/2024

et publication ou notification le : 22/02/2024



La Maire,  
Colette ROUQUET.



Préfecture

Date de réception de l'AR: 22/02/2024  
048-214800898-DE\_2024\_008-DE